

**Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la
rivière Shipshaw**

Mémoire présenté par Produits forestiers Résolu dans le cadre de la Commission
parlementaire sur l'adoption du projet de loi 50

Le 25 août 2020

Table des matières

Contexte	3
Résolu : Plus qu'une bannière	4
Une histoire riche et une présence forte au Québec.....	4
Un joueur clé au Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	4
Un contexte à prendre en compte	5
Des investissements constants.....	7
Centrale Jim-Gray et projet de loi 50	7
Pourquoi le renouvellement du bail?.....	7
Une situation gagnant-gagnant.....	8
Annexe 1 : Investissements directs de Résolu au Québec au cours des 10 dernières années	9
Annexe 2 : Revenus annuels de Résolu au cours des 10 dernières années	10
Annexe 3 : Attestation de conformité aux conditions du bail.....	11

Contexte

Depuis de nombreuses années, Produits forestiers Résolu (Résolu) bénéficie d'un droit d'exploitation sur une partie des ressources hydrauliques de la rivière Shipshaw. Cette entente entre les autorités provinciales et Résolu a non seulement permis à la Société de bénéficier et de sécuriser un apport énergétique constant afin de mener à bien ses activités, mais elle a généré des centaines de millions de dollars en investissements structurants et en retombées directes et indirectes pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

L'entente actuelle arrivant sous peu à terme, Résolu sollicite, par l'adoption du présent projet de loi 50, le renouvellement de ses droits de location d'une partie des ressources de la rivière Shipshaw.

Résolu : Plus qu'une bannière

Une histoire riche et une présence forte au Québec

Résolu bénéficie d'une solide notoriété dans les régions où elle exerce ses activités et il est important pour la Société de partager son histoire et son enracinement profond dans le terreau québécois auprès de toutes ses parties prenantes.

Les racines de Résolu se sont développées pendant deux siècles, à partir de plus de vingt sociétés installées au Québec, pour ensuite s'étendre sur plusieurs pays et faire vivre des centaines de collectivités.

À partir de 1820, à l'époque de la révolution industrielle, et pendant 200 ans, l'entreprise qui exploitait une vingtaine de scieries le long des rives du fleuve Saint-Laurent est devenue un chef de file mondial de l'industrie des produits forestiers exploitant aujourd'hui plus de 40 installations de pâte, de papier, de produits du bois et de papier tissu ainsi que des actifs de production d'électricité en Amérique du Nord.

Si Résolu possède aujourd'hui des entités dans le nord de l'Ontario et aux États-Unis, c'est d'abord et avant tout au Québec où son empreinte demeure la plus forte. Lorsque l'on parle de Résolu dans notre province, on parle de près de **6 200 emplois directs** générant tout près de **600 M\$ de salaires ou de contrats** sur une base annuelle. Nous parlons également de plus de **20 000 emplois indirects** induits par nos activités. Il faut ajouter à cela la présence de plus de **9 000 retraités** qui touchent des rentes annuelles supérieures à **200 M\$** sur le seul territoire québécois.

Sur une base annuelle, Résolu génère des retombées économiques évaluées à plus de **1,8 G\$** au Québec.

Un joueur clé au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Puisque nous sommes ici aujourd'hui afin de discuter d'un projet qui aura une incidence directe sur la grande région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, nous croyons opportun de dresser un peu plus en détail le portrait de la situation de Résolu dans cette région. Il est d'ailleurs essentiel de noter, d'entrée de jeu, que c'est dans cette région où Résolu peut se targuer d'avoir sa plus importante portée économique. Il est également intéressant de mentionner que le président et chef de la direction de Résolu ainsi que son prédécesseur sont tous deux originaires de la région, ce qui constitue une première dans la riche histoire de notre Société.

Les activités intégrées de Résolu au Saguenay–Lac-Saint-Jean regroupent quelque **18 établissements** et **opérations forestières** répartis sur tout le territoire. Entre ses scieries, son usine de rabotage, ses usines de pâte et de papier, ses installations de deuxième et

troisième transformation du bois, ses opérations forestières ainsi que ses centrales hydroélectriques et de cogénération, Résolu génère plus de **2600 emplois directs** dans la région et crée près de **9000 emplois indirects**. Notons également que des 9000 retraités de Résolu au Québec, plus de **4000** se trouvent dans cette région.

Chaque année, les établissements du Saguenay–Lac-Saint-Jean produisent plus de **613 000 tonnes métriques de papiers** pour usages spéciaux; **365 000 tonnes métriques de pâte kraft** blanchie de résineux du nord (NBSK) que l'on retrouve dans la fabrication de papiers hygiéniques et d'essuie-tout haut de gamme, de même que dans celle des papiers d'impression, d'écriture et pour usages spéciaux; **962 millions de pieds-planche** de produits du bois, ce qui représente l'équivalent de plus de 60 000 maisons unifamiliales et **1,2 million de mégawattheures grâce à l'hydroélectricité, ainsi que plus de 480 000 mégawattheures grâce à la cogénération produite dans nos usines de Dolbeau et de Saint-Félicien.**

En 2018, des investissements majeurs ont été annoncés dans la région. Un plan d'investissement de 60 M\$ touchant l'usine de pâte de Saint-Félicien servant entre autres à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20 % et à améliorer la compétitivité de l'usine. Dans les installations de produits du bois de La Doré, des investissements de 13 M\$ servent à moderniser les installations et faciliter les activités. Finalement, nous sommes en construction de la deuxième phase de développement des Serres Toundra, un projet, qui pourrait contenir des phases supplémentaires et engendrer d'autres investissements importants.

Au-delà de nos investissements directs, l'ensemble de nos activités dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean représente **des retombées économiques annuelles** de plus de **600 M\$** sous forme de salaires, taxes, coûts de l'énergie et autres. En bref, Résolu est un moteur économique pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean, au même titre que le Saguenay–Lac-Saint-Jean est une région importante pour le succès de Résolu.

[Un contexte à prendre en compte](#)

Ces chiffres, en eux-mêmes, sont éloquentes. Cependant, si l'on veut tenir un débat constructif sur les contreparties réelles que devrait assumer Résolu en vue du renouvellement des droits de location d'une partie des ressources hydrauliques de la rivière Shipshaw, il est important de bien comprendre le contexte dans lequel nous évoluons et ce que représentent réellement les retombées.

Nous pouvons aujourd'hui diviser les défis auxquels nous faisons face en trois grandes catégories : les crises de toutes sortes, les changements dans les habitudes de consommation et le contexte commercial international.

Depuis 1820, Résolu et ses prédécesseurs ont su faire preuve de grande résilience. Nous avons traversé avec succès deux siècles marqués par des révolutions technologiques, deux guerres mondiales, la dépression des années 30, plusieurs pandémies, notamment le choléra, la grippe espagnole et maintenant la COVID-19, et des conditions économiques et sociales changeantes. Nous y sommes parvenus grâce au soutien indéfectible de nos employés, de nos clients, des investisseurs, des collectivités où nous exerçons nos activités et de nos partenaires du milieu des affaires et ceux des communautés autochtones.

Alors que la crise économique de 2008 nous a forcés à effectuer une restructuration, celle de la COVID-19 nous engage à la prudence. Cette nouvelle crise engendre une baisse draconienne de la demande de papier de l'ordre de 30 à 40 % et applique une forte pression sur nos liquidités. Dans ce contexte, Résolu se doit de maintenir un juste équilibre entre ses volumes de production et ses investissements.

À cette crise, il faut ajouter des changements radicaux dans les habitudes de consommation de nos clients et de la population en général. En effet, le glissement de la consommation du papier vers une consommation électronique en ce qui a trait aux livres, journaux ou autres publications spécialisées a provoqué un déclin continu de la demande de papier et nous oblige à nous réinventer dans des gammes de produits non traditionnels, tel que le filament de cellulose.

Finalement, du point de vue de contexte commercial international, l'un des plus grands défis auxquels nous faisons face est indubitablement celui relié au conflit du bois d'œuvre qui persiste entre les États-Unis et le Canada et dont Résolu fait particulièrement les frais. En effet, Résolu est le répondant sélectionné par le département du Commerce des États-Unis pour défendre le régime québécois. Nous sommes comparés aux régions dont les contextes d'exploitation sont tout à fait différents des nôtres. Ainsi se créent de fausses conceptions quant à la réalité forestière québécoise, qui s'accompagnent de mesures commerciales injustifiées. Ce débat qui semble sans fin affecte directement nos liquidités — ce sont près de **200 M\$** qui sont immobilisés à la frontière — limitant ainsi notre capacité d'investir.

Des investissements constants

Toutefois, ce n'est pas malgré cela, **mais bien à cause de cela** que Résolu continue à investir dans ses usines, dans ses procédés, dans ses produits et dans ses employés.

Il nous eût été facile de se laisser ralentir par les vents de face dont nous venons de faire état, mais c'est au contraire pour transformer ces difficultés en nouvelles possibilités que Résolu continue d'investir de façon importante, mais responsable, année après année dans ses installations québécoises.

Au cours des dix dernières années, Résolu a investi des sommes de l'ordre de **672 M\$** dans ses procédés et ses installations du Québec (Annexe 1) et ce, alors que ses revenus enregistraient une **chute de 38 %** au cours de la même période (Annexe 2).

Ces investissements viennent en appui au projet de transformation qui comprend l'amélioration des procédés et le développement de produits novateurs en vue de réduire notre dépendance vis-à-vis des marchés qui périclitent et de nous permettre ultimement de pérenniser nos activités.

Centrale Jim-Gray et projet de loi 50

Pourquoi le renouvellement du bail?

Depuis plusieurs années, Résolu déploie une stratégie de saine gestion de ses liquidités. Nous avons fait état précédemment de toutes les situations imprévisibles et susceptibles de nous mettre à mal. L'une des raisons principales qui expliquent la capacité de Résolu d'émerger de ces situations difficiles est sa capacité de gérer ses fonds de manière responsable et d'injecter un certain niveau de prévisibilité dans ses dépenses. Pour ce faire, Résolu est en discussion ouverte avec les autorités compétentes et autres parties prenantes afin d'assurer sa capacité d'investir et de sécuriser ses emplois.

Le renouvellement des droits d'exploitation d'une portion des ressources hydrauliques de la rivière Shipshaw s'inscrit dans cette démarche. Ce dernier nous permettra de sécuriser un approvisionnement crucial d'énergie pour les usines de Kénogami et d'Alma, en plus de nous permettre de procéder à une saine planification financière.

Il nous permettra de poursuivre le développement de projets porteurs tels la production de filaments de cellulose et la transition vers la production de papier de catégorie SCA+ à l'usine de Kénogami. Le filament cellulose est un produit à haute valeur ajoutée qui permettra à Résolu de pénétrer des marchés plus diversifiés et ainsi de maintenir ses activités dans cette municipalité. Le projet de transition vers les papiers SCA+ devrait nous permettre d'atteindre des marchés plus compétitifs, d'obtenir un meilleur prix pour nos produits et de consolider quelque **200 emplois** à Kénogami, tout en créant jusqu'à huit

nouveaux postes lors du démarrage des opérations de production et possiblement davantage lors des phases subséquentes du projet de filaments de cellulose.

Sécurisant cela, le renouvellement du bail de la centrale hydroélectrique Jim-Gray aura un effet d'entraînement sur nos autres installations de la région. Nous évoluons dans un système de vases communicants où les effets positifs pour une usine ont des répercussions importantes sur les autres. Ainsi, les synergies entre l'usine de pâte kraft de Saint-Félicien et celle de Dolbeau nous apparaissent évidentes. Et comme la chaîne de valeur de développement des produits forestiers est hautement intégrée, ultimement ce sera toute la région qui en bénéficiera, de l'entrepreneur forestier aux usines de papier, en passant par les scieries et les installations de deuxième et troisième transformation du bois.

Une situation gagnant-gagnant

Nous sommes donc en présence d'une entente aux avantages réciproques qui est réellement à la base du développement économique et social. Les avantages que retirent Résolu, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'ensemble de la province du projet de loi sont mutuels et indéniables.

Les compensations prévues dans le cadre de l'entente entre le gouvernement du Québec et Résolu en retour des droits d'exploitation de la centrale Jim-Gray sont importantes. Outre le montant de plus de **3 M\$ dû à la signature** du contrat et les **investissements structurants à hauteur de 100 M\$** qui doivent être effectués dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean d'ici la fin du bail, Résolu s'engage non seulement à **assurer l'exploitation** de ses usines de Kénogami, de Saint-Félicien et d'Alma, mais également à y maintenir une consommation énergétique minimale. Résolu devra également payer l'utilisation de cette électricité au gouvernement du Québec au coût de **0,781 \$/MWh**, lequel coût sera indexé selon l'Indice des prix à la consommation (IPC).

En vertu des diverses garanties comprises au sein de l'entente et en raison de l'importance des investissements directs exigés et des retombées annuelles des activités de Résolu dans la région, il va de soi que tout le monde gagne en ratifiant cette entente. Dans un contexte aussi volatile que celui dans lequel nous évoluons, il est difficile de trouver des conditions aussi avantageuses pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Notons - en appui à un vote favorable au projet de loi - que Résolu possède une feuille de route reconnue en ce qui concerne sa capacité à s'acquitter de ses obligations. En font foi les lettres d'attestation provenant du ministère de l'Énergie et de Ressources naturelles que nous déposons au dossier en annexe 3.

Annexe 1 : Investissements directs de Résolu au Québec au cours des 10 dernières années

Investissements annuels de Résolu au Québec (milliers \$ CA)	
2019	99 366 \$
2018	108 395 \$
2017	58 933 \$
2016	77 682 \$
2015	63 359 \$
2014	53 547 \$
2013	73 854 \$
2012	78 919 \$
2011	38 507 \$
2010	19 277 \$

Investissements directs au Québec en 10 ans : 672 M\$

Annexe 2 : Revenus annuels de Résolu au cours des 10 dernières années

Revenus annuels de Résolu (millions \$ US)	
2019	2 923 \$
2018	3 756 \$
2017	3 513 \$
2016	3 545 \$
2015	3 645 \$
2014	4 258 \$
2013	4 461 \$
2012	4 503 \$
2011	4 756 \$
2010	4 746 \$

Diminution de 38 % du chiffre d'affaires sur 10 ans

Annexe 3 : Attestation de conformité aux conditions du bail



Québec, le 13 janvier 2006

Monsieur Jacques Vachon
Premier vice-président
Affaires administratives et secrétaire
Abitibi-Consolidated inc.
1155, rue Metcalfe, bureau 800
Montréal (Québec) H3B 5H2

Monsieur le Premier Vice-Président,

L'article 4 de la Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw pour l'exploitation des centrales Jim Gray et Adam Cunningham stipule que le locataire doit réaliser des investissements manufacturiers structurants totalisant 390 M\$, en valeur actualisée de 1998, pour la première période de dix ans du bail (2002-2011).

Le 30 août 2005, conformément à l'article 10 de la Loi, vous m'avez fait parvenir un second rapport d'investissements manufacturiers réalisés par Abitibi-Consolidated inc. entre le 14 avril 1998 et le 31 décembre 2004. Ce rapport tient compte des commentaires qui vous ont été signifiés par M. Mario Bouchard, alors sous-ministre associé à l'Énergie et aux Mines, le 22 juin 2005 à l'égard du premier rapport de la compagnie.

Ce rapport, de même que tous les documents qui l'accompagnent, ont été analysés. Il appert que les dépenses soumises dans le cadre de ce second rapport sont admissibles à titre d'investissements structurants.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est donc en mesure de reconnaître qu'Abitibi-Consolidated inc. a complété son obligation de réaliser 390 M\$ en valeur de 1998.

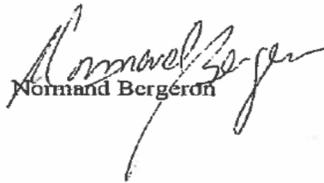
...2

5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A 303
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6370
Télécopieur : (418) 643-1443
Courriel : normand.bergeron@mnrnf.gouv.qc.ca

Aussi, conformément aux articles 5 et 8 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (L.R.Q., c. M-25.2), je vous confirme par la présente que le Ministère reconnaît qu'Abitibi-Consolidated inc. a rempli son engagement de réaliser dans la région administrative du Saguenay—Lac-Saint-Jean des investissements manufacturiers structurants totalisant au moins 390 M\$ en valeur de 1998 actualisée à un taux annuel de 10 %.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Vice-Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,


Normand Bergeron

p. j.

Le 12 mars 2018

Monsieur Yves Laflamme
Président et chef de la direction
Produits forestiers Résolu
111, rue Duke, bureau 5000
Montréal (Québec) H3C 2M1

Monsieur le Président et Chef de la direction,

Le 28 février 2014, il était annoncé que le Gouvernement du Québec et PF Résolu Canada inc. (ci-après Résolu) avait conclu une entente-cadre. Cette dernière comporte des clauses se rapportant aux aspects hydroélectriques et forestiers.

Cette entente prévoit également que des investissements structurants sont demandés dans le cadre de l'exploitation des centrales hydroélectriques Jim-Gray, Adam-Cunningham et Chute-aux-Galets. Après considération de l'effet d'optimisation des procédés et de consolidation financière qu'apporte l'usine Fibrek aux usines d'Alma, de Kénogami et de Dolbeau, nous avons pris la décision de reconnaître 100 % de la valeur de l'acquisition de l'usine de Saint-Félicien en 2012, et de le considéré comme un investissement structurant requis en vertu de l'entente-cadre.

Conséquemment, nous confirmons que Produits forestiers Résolu a complété son obligation et atteint son objectif d'investissements structurants de 150 millions de dollars en valeur de 2002.

En espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et Chef de la direction, mes salutations distinguées.


Luce Asselin